

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

Sainte-Ursule

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Sainte-Ursule

Municipalité

par Caroline Dionne, que :
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire et les conseillers : siège no 1, siège no2, Siège no3, siège no4, siège no5, siège no6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

au

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Mardi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Mercredi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Jeudi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Vendredi</u>		De : <u>9h</u>	à : <u>12h</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h30</u>

À NOTER – Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	10	29
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

- renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	16
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	26
année	mois	jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

- 5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Diane Faucher
- 6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : s/o
- 7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint												
Caroline Dionne	s/o												
Adresse	Adresse												
215, rue Lessard													
Sainte-Ursule													
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">819</td> <td style="width: 33%;">228</td> <td style="width: 33%;">4345</td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Ind. rég.</td> <td colspan="2" style="font-size: small;">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>	819	228	4345	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="font-size: small;">Ind. rég.</td> <td colspan="2" style="font-size: small;">Numéro de téléphone</td> </tr> </table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
819	228	4345											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

Signature

Donné à _____

Sainte-Ursule

Municipalité

, le

2017

08

24

année mois jour


Président d'élection